

Puits

de
Les nouvelles

Feuille d'information de la Mairie

n° 4 Juin 97

Réunion du 28 Juin 1996

Présents: B de Valous, D Saulgeot, B Prigent, MC Bertholle, J Thenadey, F Balme, JF Joniaux.
Excusés: D Prieur, AM Bayart, B Prigent, C Masson, M Ogeret.

Le Conseil Municipal accepte le compte administratif s'établissant comme suit:

Dépenses de fonctionnement	331 937,13
Recettes de fonctionnement	2 761 764,95
Dépenses d'investissement	35 705,16
Recettes d'investissement	270 996,62
Excédent d'investissement	235 291,46
Excédent de clôture	2 665 119,28

Le conseil accepte le compte de gestion avec un excédant de clôture de 2 665 119,28 frs.

Le conseil accepte de rembourser à la commune de Chatillon, les frais de distribution des colis de la banque alimentaire au profit des habitants de PUIITS. Les bénéficiaires devant impérativement avoir une autorisation écrite du CCAS de Puits qui finance l'opération.

Le Conseil ouvre les soumissions cachetées relatives à la location de la chasse en forêt communale. L'offre la plus élevée est retenue: il s'agit de celle de Mr Eric GARCIA pour un montant de 20607,00 frs.

Réunion du 18 Octobre 1996

Présents: B de Valous, D Saulgeot, B Prigent, MC Bertholle, J Thenadey, F Balme, D Prieur, AM Bayart, B Prigent, M Ogeret.
Excusés: C Masson, JF Joniaux.

Le conseil municipal après en avoir délibéré:

- Décide d'acheter des terrains boisés dont la SAFER est propriétaire pour une surface 5 has 61a. Ces terrains sont inclus dans le périmètre de la forêt communale.

- Décide de la vente en bloc de la coupe n° 28 en 1997.

- Décide de préciser le règlement des affouages.

- Décide d'étudier dès à présent l'équipement mobilier de la Mairie et de la salle des fêtes.

- Accepte le principe de terminer l'aménagement de la salle de réunion

- Prend connaissance des conseils donnés par un décorateur pour l'aménagement de la salle des fêtes.
- Prend diverses dispositions pour l'entretien courant des plantations et l'élagage des chemins.

Réunion du 15 Novembre 1996

Présents: B de Valous, D Saulgeot, B Prigent, MC Bertholle, J Thenadey, F Balme, D Prieur, AM Bayart, B Prigent, M Ogeret, C Masson, JF Joniaux.

Le conseil municipal après en avoir délibéré:

- Décide, sur les conseils du décorateur, de modifier le plan initial d'éclairage de la salle des fêtes.
- Autorise le maire à signer les avenants nécessaires à la finition des travaux.
- Accepte le nouveau mode de financement des extensions de réseau d'eau proposé par le syndicat.
- Arrête son choix sur le mobilier qui doit équiper la salle des fêtes.
- Adopte le budget supplémentaire

Dépenses de fonctionnement	650 450,00
Recettes de fonctionnement	650 450,00
Dépenses d'investissement	113 600,00
Recettes d'investissement	113 600,00

Réunion du 13 Décembre 1996

Présents: B de Valous, D Saulgeot, B Prigent, MC Bertholle, J Thenadey, F Balme, AM Bayart, B Prigent, JF Joniaux.

Excusés: M Ogeret, C Masson, D Prieur.

Mr Saulgeot donne compte rendu de la réunion organisée par l'agence de bassin Seine Normandie sur le traitement de eaux usées.

Il met en évidence que le traitements individuels ou collectifs sont aussi efficace l'un que l'autre - quand ils sont conformes à la législation -

Mr Prigent donne compte rendu de la réunion du syndicat de pays d'où il ressort que le traitement des ordures ménagères sera de plus en plus coûteux. A tel point qu'il est étudié la mise en place de déchetterie.

Le conseil municipal:

- Décide de compléter le mobilier de la Mairie.
- Décide de transférer le secrétariat dans les nouveaux locaux à compter du 23 décembre.

Réunion du 11 Mars 1997

Présents: B de Valous, D Saulgeot, B Prigent, MC Bertholle, J Thenadey, F Balme, AM Bayart, B Prigent, C Masson, D Prieur, JF Joniaux.

Excusés: M Ogeret.

Le conseil municipal:

- Après examen des devis retient l'entreprise Marot pour l'élagage des chemins.
- Fixe la réception administrative des travaux (Tranche S.U.M.) en présence des entreprises et de l'architecte.
- Fixe l'inauguration du bâtiment communal au samedi 12 avril et dresse la liste des invitations.

- 101 F. - Tente de relancer le projet de tourne à gauche entre le CD 980 & le CD
- Constatant:
- 1) le niveau convenable des finances de la commune d'une part,
 - 2) l'écart existant entre les taux d'impositions et ceux généralement constatés dans des communes de même importance d'autre part,
- et après en avoir délibéré, décide d'entreprendre de baisser les taux d'impositions sur une période de quelques années.
- Il fixe donc les taux comme il suit:

	1996		1997
Taxe d'Habitation	5,78	à	5,27
Taxe Foncière	14,7	à	12,9
Taxe F.N.B.	44,21	à	39,47
Taxe Prof.	21,28	à	15,86

L'objectif étant de faire tendre chaque taxe vers les taux moyens constatés dans les communes de même importance (au sein de la Cote d'Or).

Le conseil entend rester prudent en la matière et tiendra compte de l'évolution des autres revenus de la commune pour poursuivre son effort.

Mise à disposition de la salle des fêtes.

A) Cas général

1° Salle de réunion au 1er étage:

Gratuit

2° Salle des fêtes avec local traiteur

250,00 frs + participation au frais de chauffage

Conditions: Inscription uniquement en mairie un an à l'avance maximum, caution fixée à 2000,00 frs. De la vaisselle est disponible, prix à fixer.

B) Parrainage

Le conseil n'a pas souhaité mettre la salle des fêtes à la disposition directe

de personnes étrangères à la commune (non contribuable).

Par contre il vous offre la possibilité de “**parrainer**” toute personne souhaitant disposer de cette salle.

1° Salle de réunion au 1er étage:

250,00 frs

2° Salle des fêtes avec local traiteur

900,00 frs + participation au frais de chauffage

Conditions: Inscription uniquement en mairie 6 mois à l’avance maximum, caution fixée à 2000,00 frs. De la vaisselle est disponible, prix à fixer.

Important: C’est le “parrain” qui fait l’inscription, règle la location et la caution.

Remarques:

-La location s’entend pour 48 h, tout dépassement donne lieu au paiement d’une nouvelle location.

-Les responsables de l’état des lieux à l’entrée et à la sortie des locaux ainsi que de la remise des clefs sont D Saulgeot, AM Bayart, D Prieur.

-plus de précisions sont disponibles au secrétariat de mairie.

-Le conseil a tenu à mettre en place une solution simple qui sous entend confiance et respect mutuel. Cela ne devrait donc pas poser de problème!

-Ces tarifs et ces conditions ne sont pas définitifs et vous comprendrez que le conseil peut à tout moment les modifier.